

Introduction

1. La deuxième réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique s'est tenue les 6 et 7 juillet à l'invitation du Gouvernement de l'Espagne, au Département de l'Environnement et de l'Habitat du Gouvernement de la Catalogne (*Departament de Medi Ambient i Habitatge de la Generalitat de Catalunya*), Avda Diagonal 523-525, Barcelone). La réunion était convoquée conformément à la décision de la première réunion d'experts techniques sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique, tenue à Rome les 8 et 9 avril 2010, aux termes de laquelle la deuxième réunion aurait les objectifs suivants: progresser dans la finalisation du Rapport d'évaluation et convenir de la suite à donner concernant l'exécution des autres étapes de la feuille de route pour l'application par le PAM de l'approche écosystémique et d'autres questions, telles que la surveillance et l'évaluation de l'efficacité.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les experts techniques des Parties contractantes ci-après : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

3. La Branche des écosystèmes marins et côtiers du PNUE, l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), le MED POL, le Centre méditerranéen d'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) et l'INFO/RAC étaient également représentés à la réunion.

4. Les institutions et organisations ci-après étaient représentées par des observateurs: Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM/FAO), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Réseau méditerranéen d'aires protégées (MedPAN) et Fonds mondial pour la nature (WWF).

5. La liste des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte, le mardi 6 juillet à 9 heures, par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Administratrice chargée du PAM/Coordinatrice adjointe, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Département de l'Environnement et de l'Habitat de la Catalogne d'avoir accueilli la réunion.

7. Mme Genoveva Catala, Directrice, Société catalane de l'assainissement, a souhaité à son tour la bienvenue aux participants et elle a indiqué que la Société catalane de l'assainissement faisait rapport au Département de l'Environnement et de l'Habitat du Gouvernement de la Catalogne, qui abritait également le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP). Elle a fait observer que la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone nécessitait une approche intégrée fondée sur un engagement local. Dans ce cadre, son Agence était chargée d'analyser la durée de vie des produits et de faire rapport sur les mesures de préservation de l'environnement. Aux termes de la loi espagnole consacrée au respect du patrimoine naturel et de la biodiversité, conformément

aux pouvoirs dévolus aux Régions autonomes, le Parlement de la Catalogne était actuellement en voie d'adopter sa propre législation en la matière, laquelle, entre autres dispositions, attacherait une grande importance aux aires spécialement protégées. En outre, l'Agence catalane de l'eau était chargée de superviser la qualité de l'eau des zones côtières, y compris des eaux de baignade. Compte tenu des caractéristiques propres à la Catalogne, telles que ses bassins versants, l'Agence avait mandat de surveiller et de planifier l'utilisation des ressources en eau en sorte de répondre aux besoins des activités humaines selon des modalités écologiquement rationnelles et durables. Mme Genoveva Catala a souhaité aux participants plein succès dans leurs travaux.

8. L'Administratrice chargée du PAM a rappelé que, lors de leur Quinzième réunion tenue à Almeria (Espagne) en janvier 2008, les Parties contractantes étaient convenues d'engager le processus d'application de l'approche écosystémique en vue d'atteindre progressivement l'objectif d'*une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers, au profit des générations présentes et futures*" (Décision IG 17/6). À cette fin, les Parties contractantes avaient assigné trois buts stratégiques aux zones marines et côtières de la Méditerranée, à savoir: 1) protéger, permettre la remise en état et, si possible, restaurer la structure et les fonctions des écosystèmes marins et côtiers – protégeant ainsi également la biodiversité marine – de manière à obtenir et à maintenir un bon état écologique permettant une utilisation durable; 2) réduire la pollution du milieu marin et côtier en sorte que la santé des écosystèmes et/ou la santé humaine, de même que les utilisations de la mer et du littoral, ne soient pas exposées à des impacts et risques importants; et 3) préserver, renforcer et restaurer un équilibre entre activités humaines et ressources naturelles en mer et sur les côtes et réduire la vulnérabilité de celles-ci aux risques. De plus, l'application de l'approche écosystémique était un processus en cours de mise en place mais qui prendrait du temps pour devenir pleinement effectif. Cette approche n'était pas une fin en soi mais elle avait pour but de parvenir à une meilleure gestion des activités humaines, en particulier grâce à l'intégration des diverses approches sectorielles.

9. L'Administratrice chargée du PAM a ajouté que les Parties contractantes avaient adopté une feuille de route en vue de concrétiser les buts stratégiques fixés au titre de l'approche écosystémique. Le processus d'application de l'approche écosystémique en était actuellement à l'étape 3 de la feuille de route, à savoir l'élaboration des objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles; il s'agissait donc maintenant de finaliser les objectifs écologiques et de les soumettre pour adoption à la prochaine réunion des Parties contractantes. Conformément aux deux premiers stades de la feuille de route, il avait été établi des évaluations précisant les propriétés importantes des écosystèmes, l'état écologique et les pressions s'exerçant dans quatre sous-régions, sur la base des informations communiquées par les Parties contractantes (UNEP(DEPI)/MED WG 350/Inf. 4). En se fondant sur les rapports sous-régionaux, un projet de Rapport d'évaluation régional avait été préparé (UNEP(DEPI)/MED WG 350/3) conformément à la table des matières convenue lors de la première réunion d'experts techniques. Aussi la présente réunion était-elle invitée à examiner le Rapport d'évaluation et à formuler des observations écrites en vue de sa finalisation après la réunion. Mme Maria Luisa Silva a fait observer que, à cette occasion, c'était la première fois qu'un document de référence avait été élaboré pour l'ensemble de la région dans le cadre de l'approche écosystémique et que, à l'évidence, il présentait encore maintes lacunes. Mais l'évaluation ne devait pas nécessairement être parfaite avant que l'on passe aux prochaines étapes de la feuille de route. Les participants étaient également invités à fournir des orientations sur la détermination des objectifs écologiques pour la Méditerranée en sorte que le processus puisse être poursuivi et soit passé en revue par une troisième réunion d'experts qui se tiendrait éventuellement en octobre 2010.

Point 2 de l'ordre du jour: Organisation de la réunion, adoption de l'ordre du jour

10. Après des consultations informelles, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante:

Président:	M. Farid Nezzar (Algérie)
Vice-Présidents:	M. Victor Escobar (Espagne) Mme Aleksandra Tomic-Cato (Bosnie-Herzégovine)
	M. Manal Nader (Liban)
Rapporteur:	M. Duncan Borg (Malte)

11. Lors d'un bref débat sur l'organisation des travaux de la réunion, il a été mentionné, ainsi qu'il était prévu dans une note de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP(DEPI)/MED WG 350/2), qu'une réunion s'était tenue le lundi 5 juillet, soit la veille de la présente réunion, afin de faciliter un examen approfondi des rapports sectoriels et sous-régionaux qui constituaient l'assise sur laquelle avait été élaboré le Rapport d'évaluation intégré. Il a été relevé, à cet égard, dans la perspective de la préparation du Rapport sur l'état qualitatif pour 2011, qu'il serait bénéfique, pour améliorer la qualité du rapport final et renforcer l'appropriation du processus par les pays, qu'un examen par les pairs puisse être organisé au niveau national en y associant des institutions scientifiques. Ce point étant acquis, la réunion a adopté son ordre du jour contenu dans le document UNEP(DEPI)/MED WG 350/1/Corr.1. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Examen du Rapport d'évaluation

12. Mme Tundy Agardy (consultante du PAM) a présenté le projet de *Rapport d'évaluation de la mer Méditerranée: Exécution de l'étape 3 de la feuille de route du processus de l'approche écosystémique* (UNEP(DEPI)/MED WG 350/3). La consultante du PAM a fait valoir que le Rapport préliminaire était unique dans la région en rassemblant des informations sur les divers aspects de la biodiversité, de la pollution et des services écosystémiques. Cependant, la présente version du rapport demandait à être affinée et plus détaillée. Elle pourrait être remaniée, dans la perspective des services écosystémiques, en examinant de quelle manière la situation actuelle de la région avait retenti sur la fourniture de ces services. Le Rapport d'évaluation offrait une bonne base pour mettre en évidence les lacunes à combler, en montrant comment le présent rapport et ceux qui suivraient pourraient être améliorés par la fixation d'une hiérarchie des efforts de gestion dans la perspective de l'approche écosystémique. S'agissant des lacunes dans les informations relevées dans le rapport, il importait de déterminer si ces lacunes indiquaient que les informations indispensables n'existaient pas ou si se posait une question d'accès aux informations détenues par d'autres instances ou parties. Le rapport reposait sur les informations disponibles mais il n'avait pas pour objet de constituer un synopsis complet des données concernant tous les aspects de l'environnement méditerranéen. Il portait sur quatre grands de ces aspects, à savoir : les niveaux et impacts de la pollution, les modifications affectant la biodiversité, les pertes et changements des habitats, et les impacts sur la pêche. La consultante a passé en revue les sources d'information utilisées pour le rapport et elle a indiqué que celui-ci suivait la table des matières convenue lors de la première réunion d'experts, bien que l'on n'ait pu à cet égard obtenir une totale cohérence entre les quatre sous-régions. La valeur ajoutée du rapport tenait à ce qu'il aiderait les pays de la région à convenir des priorités. Il créait le cadre permettant de suivre le tableau d'ensemble quant aux forces motrices, aux pressions et aux impacts s'exerçant au niveau régional. Il aidait les pays à remplir leurs obligations au niveau national et à renforcer leurs capacités dans l'ensemble de la région.

13. Mme Jacqueline Alder, Coordonnatrice, Écosystème marin et côtier (DEPI/PNUE) a évoqué les récentes et importantes évaluations fondées sur l'approche écosystémique menées à l'échelle mondiale. L'une était l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire*,

laquelle, en jouant un rôle pionnier en faveur de l'approche, avait, par rapport aux approches précédentes, constitué un tournant radical pour rendre compte de l'état de l'environnement. Elle n'avait pas été facile à établir et avait comporté bien des gageures. Une deuxième avait été l'*Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement* (IAASTD), qui avait été centrée sur les cycles naturels, en s'attachant plus spécialement, dans le milieu marin, à la pêche et à l'aquaculture, l'accent étant mis sur la qualité de l'eau, la biodiversité et les habitats. Une troisième avait été *L'état des lieux de l'environnement mondial : l'environnement pour le développement* (GEO-4), principalement consacrée aux zones marines et côtières sur la base de l'approche écosystémique et qui avait notamment exploré la manière dont les forces motrices évoluaient et affectaient les services écosystémiques. Ces trois évaluations avaient livré de nombreux enseignements et l'Assemblée générale avait exhorté le PNUE et l'OMI à s'engager dans un rapportage régional systématique dans un cadre très large comportant les aspects socio-économiques et de gouvernance. Il était donc manifeste que l'exercice qui était mené au niveau méditerranéen nourrirait directement les efforts de rapportage faits au niveau mondial. À cette fin, il conviendrait d'accorder une place considérable au renforcement des capacités lors des cinq prochaines années, et cela dans le cadre d'une analyse très complète des modalités selon lesquelles pourraient être réalisées les évaluations régionales. L'accent serait mis sur les interactions de tous les systèmes hydriques, dont les lacs, fleuves, cours d'eau et eaux souterraines, et leurs connexions avec les mers et océans. Il serait entrepris un examen pour constater si les investissements actuels avaient un effet tangible et des indicateurs seraient mis au point pour les zones marines et côtières. Enfin, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) était destinée à relier, mais sans les dupliquer, les fonctions de suivi dans la sphère de l'approche écosystémique.

14. M. Michail Papadoyannakis, Administrateur de politique, Méditerranée et Mer Noire, de la Commission européenne a indiqué que, au niveau de l'Union européenne, la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) était l'instrument juridique d'application de l'approche écosystémique au milieu marin, avec l'adoption d'une démarche concertée qui englobait les pressions et impacts sur l'environnement et l'intégration de l'environnement et des activités humaines. La DCSMM misait, pour une très large part, sur la coopération régionale et faisait obligation aux États membres de l'Union européenne d'œuvrer dans un contexte régional : aussi étaient-ils tenus de travailler avec les initiatives des mers régionales en vue de parvenir à un *bon état écologique* (BEE). Dans le cas de la Méditerranée, comme dans celui des autres mers régionales, les avantages étaient mutuels puisque le processus du PAM aidait les États membres (L'UE désirerait que le PAM soit le forum pour ses États membres de coordonner la mise en œuvre de la DCSMM), lesquels, à leur tour, aidaient le PAM à appliquer l'approche écosystémiques. Le représentant a souligné que, bien que le processus de l'approche écosystémique n'eût fait que commencer, davantage de connaissances étaient nécessaires pour élaborer des critères d'application des descripteurs du BEE. La mise en œuvre de la directive ferait l'objet d'un bilan au bout de six ans. Le processus nécessitait la mise en place de structures et de jalons, y compris l'objectif de parvenir à un bon état écologique pour l'eau à l'horizon 2020. Les 11 descripteurs mentionnés dans l'Annexe I de la DCSMM doivent être pris en considération avec les caractéristiques environnementales, les pressions et les impacts (Annexe III) afin de déterminer le BEE. L'obtention du BEE reposera sur un processus interactif associant tous les acteurs concernés, notamment les Conventions des mers régionales, les ONG et les institutions scientifiques. Bien qu'il restât beaucoup à faire, les critères et les indicateurs des descripteurs de BEE élaborés dans le projet de décision de la Commission de l'UE pouvaient être un auxiliaire et un guide utiles pour le processus du PAM. En réponse à une demande d'éclaircissement, l'intervenant a ajouté que l'aménagement de l'espace maritime au niveau national faisait partie des politiques maritimes intégrées qui existaient ou allaient être développées par chacun des États membres. La DCSMM constitue le pilier environnemental de la Politique Maritime Intégrée de l'UE.

Rapports d'évaluation sous-régionaux

15. La réunion en est alors venue à l'examen des rapports d'évaluation de chacune des quatre sous-régions.

Méditerranée occidentale

16. La Consultante du PAM a brièvement évoqué les grandes lignes du rapport d'évaluation sous-régional concernant la Méditerranée occidentale (UNEP(DEPI)/MED WG.350/Inf.4), notamment les caractéristiques physiques et biologiques, les pressions et impacts sur l'environnement, les niveaux de pollution et le problème de la surpêche. Elle a rappelé que la Méditerranée occidentale se caractérisait par sa diversité élevée en espèces, avec la présence de 87 pour cent des espèces méditerranéennes, ainsi que par sa diversité élevée en habitats, et qu'elle abritait le Sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins de la Méditerranée, une ASPIM déclarée de manière trilatérale. Les principaux impacts et pressions s'exerçant sur l'environnement consistaient dans l'urbanisation et le développement du littoral lié au tourisme, dans le trafic maritime et les impacts dus aux activités portuaires, et dans la surpêche, avec notamment des taux élevés de rejets à la mer et de prises accessoires d'espèces protégées.

17. Le représentant de l'Espagne a fait observer que, en dépit de la grande masse de travaux réalisés au cours des trois derniers mois, le rapport accusait encore des lacunes dans les informations. S'agissant de son pays, le processus de rassemblement des données avait comporté la nécessité de collecter celles-ci auprès d'un certain nombre d'institutions scientifiques, ce qui l'avait ralenti. À l'évidence, et notamment en raison d'un manque relatif de ressources humaines, il conviendrait de redoubler d'efforts pour veiller à la coordination et à la cohérence interinstitutionnelles. Pour les niveaux de pollution, il avait fallu obtenir des renseignements sur les émissions auprès des entreprises concernées et les données requises pour le rapport 2008 avaient désormais été collectées et seraient communiquées au MED POL dans un tout proche avenir. De même, les mesures de surveillance des rejets par les fleuves étaient désormais opérationnelles et les données pertinentes seraient disponibles l'année prochaine. Le processus de cartographie de la biodiversité en était à un stade initial en Espagne, et les informations correspondantes n'avaient pu par conséquent être disponibles pour le présent exercice d'évaluation. L'Espagne marquait aussi des avancées dans le respect de ses obligations découlant de la DCSMM et de la Convention de Barcelone en matière de surveillance océanographique, pour laquelle quelques données historiques étaient disponibles, par exemple sur les éléments nutritifs et les métaux lourds. Il n'avait pas non plus été facile de collecter et d'analyser les données socio-économiques, car les informations manquaient sur la valeur des biens et services écologiques, en particulier sur le coût de l'abstention de mesures de préservation de l'environnement. Dans ce domaine, il s'imposait de mener un exercice conjoint des pays méditerranéens et de l'Union européenne. L'exercice d'évaluation dans le cadre de l'approche écosystémique fournirait donc une assise extrêmement précieuse pour la poursuite des travaux, en rassemblant toutes les informations émanant des divers domaines et en recensant les lacunes dans ces informations en sorte que l'analyse puisse être approfondie.

18. La représentante de la Tunisie a rappelé que la côte Nord de son pays avait été incluse dans la sous-région Méditerranée occidentale, tandis que sa côte Est l'avait été dans la sous-région Méditerranée centrale, et ce aux fins de l'application de l'approche écosystémique. Cette distinction reposait sur une base valable, puisque les pressions, menaces et caractéristiques de pollution différaient d'une côte à l'autre. Cependant, si les informations communiquées par son pays avaient été insérées dans le rapport d'évaluation sous-régional mer Ionienne-Méditerranée centrale, le rapport concernant la Méditerranée occidentale n'avait pas été reçu, et l'intervenante a demandé si les informations transmises

par son pays avaient été prises en compte dans l'évaluation. Elle a ajouté que d'autres observations sur les rapports d'évaluation seraient soumises par écrit.

19. Le représentant du Maroc a indiqué de d'autres informations seraient soumises à bref délai en plus de celles déjà transmises et intégrées dans le rapport sous-régional. La représentante de la France a précisé que le rapport concernant son pays était en cours d'examen par des experts nationaux et qu'il serait adressé prochainement.

20. Le représentant du Programme MED POL a indiqué que l'évaluation sous-régionale de la Méditerranée occidentale concernant les charges polluantes avait reposé sur les informations disponibles, en particulier les Bilans de base nationaux pour lesquels les premières données avaient été communiquées en 2003, bien que toutes les informations n'aient pas encore été transmises pour la mise à jour de 2008. Toutes les informations supplémentaires seraient utilisées lorsque le rapport serait finalisé. Il a aussi ajouté que l'on s'était efforcé d'exploiter toutes les informations disponibles et pas seulement celles obtenues dans le cadre du programme MED POL, mais toutes les données complémentaires provenant des pays seraient les bienvenues, en particulier sur les rejets fluviaux et les charges polluantes. Quand des lacunes étaient relevées, les informations manquantes étaient sollicitées auprès des pays concernés. S'agissant de l'observation faite par la représentante de la Tunisie, l'intervenant a noté que les informations concernant ce pays avaient été, pour la plus grande part, insérées dans le rapport d'évaluation pour la Méditerranée centrale.

Mer Ionienne-Méditerranée centrale

21. La consultante du PAM, passant en revue les caractéristiques physiques et biologiques, les pressions et les menaces pesant sur la sous-région, a fait observer que, bien que celle-ci ne représentât que 12,4 pour cent du linéaire côtier total de la Méditerranée, elle représentait par contre une proportion importante de sa biosphère car ses eaux étaient très profondes. L'urbanisation, avec ses impacts dus à la pollution, en particulier ceux des eaux usées non traitées, ainsi que le trafic maritime, constituaient des menaces majeures. Là encore, la surpêche posait un grave problème, avec des taux de rejets à la mer dépassant la moitié des prises dans certaines pêcheries. L'aquaculture et la pêche faite pour l'alimenter suscitaient aussi une préoccupation croissante.

22. L'examen du rapport d'évaluation sous-régional s'est concentré sur le traitement des questions relatives aux espèces invasives et sur les caractéristiques socio-économiques. Plusieurs intervenants ont relevé que le problème des espèces invasives était insuffisamment traité dans l'évaluation. En outre, la question de la concordance des évaluations sous-régionales a été soulevée du fait que différents aspects étaient traités de manière différente de l'une à l'autre, ce qui ne permettait pas de se forger un tableau cohérent de l'ensemble de la région et de recenser efficacement les lacunes dans les informations. Par exemple, certaines évaluations sous-régionales ne traitaient probablement pas la question des espèces invasives en profondeur en raison du manque de données. Il s'agissait aussi de savoir s'il fallait poursuivre la surveillance des substances qui avaient été interdites, comme le DDT, ou peut-être de cibler d'autres menaces comme les produits antiallergiques. À cet égard, plusieurs intervenants ont mis en garde contre le fait que, bien qu'interdit, le DDT se trouvait encore sous forme de stocks et que la poursuite de sa surveillance s'imposait, même s'il serait également utile de surveiller les effets des produits antiallergiques.

23. La consultante du PAM a indiqué que les évaluations avaient été établies sur la base des meilleures informations disponibles. Les différences d'une sous-région à l'autre dans la disponibilité de données rendaient difficile l'obtention d'une cohérence globale. Toutefois, les données disponibles contribueraient à recenser les combinaisons de menaces pesant sur

telle ou telle sous-région. Il serait nécessaire d'améliorer les informations disponibles et de les exploiter avec davantage d'efficacité, par exemple sous forme de matrice ou de cartographie graphique des diverses menaces et combinaisons de menaces.

24. Le représentant de la Commission européenne est convenu qu'il fallait obtenir une plus grande cohérence entre les évaluations sous-régionales, lesquelles devraient toutes suivre la même table des matières. Aussi souscrivait-il à la nécessité de recenser et combler les lacunes dans les informations, encore que certaines parties des évaluations pourraient éventuellement être supprimées, comme les informations générales qui étaient fournies dans toutes les évaluations sous-régionales. Dans un souci de concision, les observations de nature plus générale relatives à la Méditerranée ne devraient être contenues que dans l'évaluation régionale d'ensemble.

Mer Adriatique

25. La consultante du PAM a fait valoir que la mer Adriatique, qui était la sous-région la plus clairement délimitée, possédait la moitié des espèces marines inventoriées bien qu'elle ne représentât que 5 pour cent de la superficie de la Méditerranée. Les pressions s'exerçant dans la sous-région comportaient une forte concentration de déversements accidentels d'hydrocarbures, une fertilisation excessive provoquée par les éléments nutritifs d'origine agricole dans certaines zones et un impact prononcé de l'eutrophisation et des mucilages en des sites donnés.

26. Lors du débat, les représentants de la Croatie, du Monténégro et de la Slovénie ont annoncé que des informations à jour seraient bientôt transmises. La représentante de la Croatie a déclaré que de nouvelles données témoigneraient de l'amélioration en cours de la situation écologique de la sous-région à certains égards. Plus concrètement, certaines zones décrites comme "points chauds" n'étaient plus aussi critiques et l'on constatait aussi depuis 2004 une amélioration de la situation concernant les proliférations algales anormales. La multiplicité des programmes de surveillance continue ne permettait guère à un seul Point focal de recueillir et confronter toutes les données disponibles. Un représentant a préconisé une meilleure structuration de l'évaluation sous-régionale et un autre a soulevé la question de la participation des scientifiques à l'identification des pressions et impacts, ce qui offrirait l'occasion d'une appropriation plus large des résultats de l'évaluation.

27. La consultante du PAM est convenue que la structure de l'évaluation sous-régionale pourrait être améliorée. Elle a indiqué que les évaluations avaient été rédigées dans un délai très court et qu'elles seraient remaniées lors des prochains mois et abrégées autant que possible. Pour l'heure, les conclusions étaient assez subjectives, d'après les contributions reçues. Le processus visant à affiner les évaluations devrait comporter une analyse plus objective des données disponibles, par exemple sous forme de matrice établie sur la base de données réelles. L'Administratrice chargée du PAM a souscrit à l'idée d'un examen par les pairs des diverses évaluations et s'est demandée à quel stade il pourrait être entrepris.

Méditerranée orientale

28. La consultante a indiqué que la Méditerranée orientale était une sous-région complexe quant à ses caractéristiques physiques, avec une topographie contrastée du fond comportant des fosses océaniques profondes et des montagnes sous-marines. Les eaux étaient généralement très chaudes, hormis au nord de l'Égée. La diversité des habitats était élevée comme l'était celle de la faune. Cependant, elle était la moins bien étudiée des quatre sous-régions, avec des lacunes dans les informations réelles, bien que de bonnes informations fussent disponibles sur certaines espèces phares, notamment la tortue *Caretta caretta* et le phoque moine. Les pressions et impacts comprenaient la surpêche et la perte

d'habitats liée au tourisme dans la partie nord de cette sous-région, les détritiques et les débris en plastique dont la quantité semblait croître et dont il fallait suivre le cheminement, et les espèces invasives qui avaient des incidences marquées.

29. Lors du débat qui a suivi, un représentant a indiqué que l'on disposait d'un bon nombre de données émanant de diverses sources sur les espèces lessepsiennes, mais qu'elles devraient être collectées. À propos de la surpêche, l'on a fait observer qu'il était difficile d'obtenir des données précises, car une grande partie de la pêche était de nature artisanale. Un problème particulier était l'expansion de la pêche industrielle par les navires d'autres régions du monde, notamment l'Asie. Le recours à ces méthodes industrielles était lourdement préjudiciable aux stocks de poisson, et les taux de prises accessoires étaient souvent très élevés. Plusieurs représentants ont également mentionné l'accroissement du nombre d'usines de dessalement dans la sous-région. Compte tenu de la pénurie de ressources en eau douce, il était vraisemblable que cet accroissement allait se poursuivre. Aussi serait-il nécessaire d'étudier leurs impacts, en particulier sur la chaîne alimentaire. Bien que le PAM, voici quelques années, eût mené une étude sur les usines de dessalement, il l'avait axée sur leurs impacts chimiques et côtiers et il fallait la prolonger pour examiner leurs effets biologiques. Le représentant du Liban a ajouté que d'autres mesures de gestion de l'eau douce, telles que la dérivation des fleuves et cours d'eau, devaient aussi faire l'objet d'une surveillance et il a en outre estimé que le traitement des eaux urbaines résiduaires était un défi majeur mais que, dans un délai de trois ans, toutes les grandes villes de son pays disposeraient d'une station d'épuration. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils communiqueraient des données complémentaires et soumettraient des observations par écrit sur le projet de rapport d'évaluation. En conclusion, il a été souligné qu'il s'imposait de poursuivre les travaux pour déterminer les pressions et les impacts, non seulement en termes de pollution et de biodiversité, mais aussi quant à l'ensemble des services écosystémiques. De plus, l'on a fait valoir que la division de la Méditerranée en quatre sous-régions, bien qu'utile aux fins de l'évaluation, restait assez artificielle. Qui plus est, l'on relevait de grandes variations entre les sous-régions, et au sein de chacune d'elles.

Traits et problèmes communs aux sous-régions

30. La consultante du PAM a présenté le chapitre VI du Rapport d'évaluation préliminaire sur les traits et problèmes communs ainsi que sur les priorités de l'ensemble de la région. Elle a rappelé que, malgré l'existence de menaces communes et de tendances similaires dans les quatre sous-régions, les principales menaces, pressions et forces à l'œuvre différaient d'une sous-région à l'autre ainsi qu'au sein de chacune d'elles. Il était patent que les services écosystémiques rendus par la Méditerranée étaient d'une très grande valeur qu'il convenait de mieux étudier et déterminer. Par ailleurs, il y avait un certain nombre de questions émergentes qui appelaient aussi un examen plus poussé, tels que les effets de l'aquaculture et des usines de dessalement. Elle a estimé que l'évaluation servait à attirer l'attention sur la masse considérable d'informations pertinentes qui existaient déjà sur l'état écologique de la Méditerranée, de même qu'à identifier les lacunes qu'elles impliquaient, y compris les incompatibilités et les insuffisances des données disponibles. Il convenait de mettre l'accent sur la nécessité de cartographier l'information et de recourir davantage au géoréférencement. Les possibilités de modélisation et de simulation devaient être explorées quand la surveillance n'était pas praticable. En outre, l'évaluation soulignait la justification d'un système optimal de surveillance et d'évaluation en vue de permettre des comparaisons spatiales et temporelles. La consultante a insisté sur les menaces communes qui ressortaient de l'évaluation, à savoir notamment : la perte d'habitats et les effets indirects occasionnés par l'urbanisation et le développement du littoral; la surpêche et ses effets sur la structure des communautés, les processus écologiques et la fourniture de services écosystémiques; la pêche destructive, dont le chalutage des fonds et les méthodes de pêche entraînant un grand nombre de prises accessoires; la contamination des sédiments et des biotes provoquée par la pollution, avant tout en raison de l'urbanisation et des activités

industrielles, mais aussi de l'emploi de produits antisalissures; le surenrichissement en éléments nutritifs, en particulier dans l'Adriatique, conduisant parfois à des phénomènes d'eutrophisation et d'hypoxie ainsi qu'à des déséquilibres écologiques comme une baisse de la qualité de l'eau, des proliférations des algues et des mucilages; les perturbations et la pollution causées par les activités maritimes, dont le trafic des navires, les opérations d'exploration et d'exploitation des ressources énergétiques; et la propagation des espèces invasives et des agents pathogènes, via l'interférence du changement climatique dans de nombreux cas. Par ailleurs, un certain nombre d'habitats jouaient un rôle déterminant pour étayer les écosystèmes méditerranéens, à savoir : les herbiers marins, les communautés coralligènes, les lagunes côtières et les communautés des fonds à substrat meuble du littoral, les communautés d'espèces bioédificatrices, les montagnes sous-marines et les éléments benthiques exceptionnels ainsi que les systèmes frontaux et d'autres caractéristiques de la colonne d'eau.

31. La consultante a conclu de ces constats qu'il existait des informations de qualité, y compris des bases de métadonnées, mais que les données n'étaient pas toujours compatibles ou facilement accessibles. Il importait de veiller à ce que les bases de données soient structurées de manière à rendre facilement accessibles les informations sur les tendances. L'on disposait déjà de données géoréférencées sur les habitats et les espèces, mais elles n'avaient pas été cartographiées. De plus, les données de la surveillance continue devraient être géoréférencées dans toute la mesure du possible. L'évaluation appelait l'attention sur un certain nombre de domaines pour lesquels étaient requises des informations supplémentaires. Il s'agissait notamment de l'extension ou de la modification de la surveillance continue de la pollution afin de déterminer les effets écosystémiques, ainsi que du rassemblement des informations relatives aux impacts de la pêche sur les écosystèmes. Il serait indispensable de suivre les modifications des habitats, y compris la propagation des espèces invasives, et de surveiller le développement de l'aquaculture et d'autres secteurs émergents. Les principales lacunes dans les connaissances avaient trait aux aspects suivants: discontinuité géographique des données, certaines zones étant sous-étudiées; biodiversité, notamment dans les zones du large; et effets écologiques des contaminants, des nuisances sonores et autres facteurs polluants. Une lacune dans les connaissances portait aussi sur les synergies entre les impacts et les informations qu'il convenait d'articuler sur les forces motrices à l'œuvre sous les divers impacts. Néanmoins, une base était en cours d'établissement pour permettre de fixer les priorités, encore qu'il restât à s'accorder sur la méthodologie à suivre à cet effet. Il pourrait s'agir, par exemple, de retenir les zones qui étaient de la plus grande importance écologique, celles qui présentaient le degré de biodiversité le plus élevé, les zones recoupant fortement des zones critiques pour certaines espèces, les zones comportant de nombreux processus ou services, ou celles qui étaient les plus vulnérables, sensibles ou menacées. L'application de l'approche écosystémique impliquait de regrouper tous les éléments disponibles du point de vue des services écosystémiques, par exemple en s'attachant aux impacts qui avaient le plus affecté la fourniture de ces services et pourraient être atténués par des mesures de gestion. Le rapport du Plan Bleu offrait une base à la compréhension des valeurs des services écosystémiques, lesquelles pourraient être cartographiées et surveillées. L'évaluation pourrait ainsi servir à déterminer les tendances de l'état écologique et contribuer à prévoir les modifications de la fourniture des valeurs et services écosystémiques. Des scénarios pourraient être élaborés pour décrire les résultats des diverses mesures de gestion, permettant ainsi aux décideurs d'apprécier les avantages et inconvénients pour les arbitrages à rendre et de définir les types de mesures de gestion à adopter. Tout en reconnaissant que l'évaluation devait avoir une limite, elle aiderait à canaliser les ressources vers les zones ayant le plus besoin de recherche, de surveillance et d'évaluation. Elle pourrait aussi servir à catalyser la DCSMM et à renforcer les capacités en dehors de l'Union européenne. Plus concrètement, elle offrait des fondations pour amorcer le processus de fixation des objectifs écologiques, de choix des indicateurs et des valeurs cibles et pour convenir des mesures requises pour l'application de l'approche écosystémique.

32. Les représentants de l'INFO/RAC ont rappelé que la première réunion d'experts avait demandé au Centre d'utiliser les données qui existaient déjà et aux diverses composantes du PAM de partager les métadonnées disponibles. Ils ont remercié le MED POL et les Centres d'activités régionales pour les données communiquées, qui livraient une indication sur la couverture en données de la Méditerranée. Bien qu'il existât une grande partie des données nécessaires, il conviendrait de les soumettre sur un formulaire différent pour permettre l'analyse SIG de la région. À cet égard, des progrès restaient à faire. En outre, des informations plus complètes étaient nécessaires sur les sources et la qualité des données communiquées. Pour la première fois, une tentative pouvait être faite désormais de regrouper toutes les données disponibles. Les intervenants ont exhorté les composantes du PAM à poursuivre leur appui pour offrir un accès à leurs bases de données aux autres composantes en vue de progresser vers l'objectif d'une évaluation globale géoréférencée de l'ensemble de la région grâce à un système ouvert à tous les intéressés. L'INFO/RAC procédait actuellement à la mise en œuvre du programme de travail biennal approuvé par les Parties contractantes pour la mise en place d'un système commun d'information fondé sur l'approche écosystémique, et à cette fin il avait besoin de l'appui de ses Points focaux qui étaient des experts techniques. La mise en place d'un système d'information commun impliquerait l'adoption de normes communes d'entrée et de partage des données.

33. Lors du débat qui a suivi, il a été souligné que le rapport global sur l'ensemble de la région devrait être différent des rapports sous-régionaux et ne pas consister simplement en un amalgame de ces derniers mais en une fusion de toutes les données disponibles en un tableau régional, conformément à la table des matières. Si la table des matières était suivie scrupuleusement, les lacunes dans les informations ressortiraient presque automatiquement. L'on pourrait s'inspirer des processus suivis dans d'autres mers régionales, lesquels pourraient également aider à identifier les lacunes. Il a été indiqué que d'autres sources de données, comme *Birdlife International*, devraient aussi être utilisées. L'accent a été mis sur la nécessité, pour tous les pays et les composantes du PAM, de partager et regrouper les données disponibles, en insistant sur la détermination des tendances temporelles. Il a été rappelé que les États membres de l'Union européenne étaient présentement en voie de mener une première évaluation de l'état qualitatif du milieu marin et que de nouvelles données seraient par conséquent collectées dans le cadre d'un processus et pourraient être mises à disposition ultérieurement. Il a été proposé de créer un comité spécial chargé de piloter le processus et de veiller à l'harmonisation, encore que l'on ait aussi fait valoir que les Points focaux de l'INFO/RAC pourraient remplir ce rôle. Il a été souligné que l'approche d'évaluation qui était mise en place constituait un outil - plutôt qu'une fin - qui devait servir les pays et être conduit par eux dans la région, en vue de développer un véritable processus d'évaluation de la qualité.

34. L'observateur représentant l'UICN a noté que, dans le rapport d'évaluation, il manquait des données sur un certain nombre de zones. S'agissant de la pêche et de l'aquaculture, il importait de faire une synthèse des informations disponibles sur la base des données de la CGPM, synthèse qui devrait inclure la pêche de loisir et la pêche illégale, avec leurs impacts respectifs. À propos des espèces invasives, il serait nécessaire de surveiller l'intrusion de la mer, ses relations avec le changement climatique et ses effets potentiels. L'évaluation devrait aussi porter sur l'érosion, l'accrétion et l'altération des côtes, y compris l'extraction de sable et le remplissage par la mer, et leurs impacts sur les services écosystémiques. Une autre question qu'il convenait de traiter était celle des changements intervenus dans les utilisations des bassins versants et leurs impacts sur les services écosystémiques marins. Enfin, un domaine à traiter tenait aux différences politiques et institutionnelles entre les pays du Nord et du Sud de la région, et en particulier ceux qui étaient États membres de l'Union européenne et ceux qui ne l'étaient pas.

35. Lors d'un débat sur les prochaines étapes du processus, il a été exprimé l'avis que ce n'était pas forcément le moment de classer par priorité les mesures à prendre. Il était manifeste que l'on manquait d'informations et que la priorité devait consister à obtenir celles qui étaient indispensables. Il y avait tant de menaces qu'il serait très difficile de dire que l'une était plus importante que telle autre. En outre, il fallait embrasser une horizon très vaste pour fixer des priorités, en se fondant sur le rassemblement du plus grand nombre de données possible afin de relier les menaces et pressions à l'état écologique. Il a également été convenu qu'il fallait pousser plus avant les travaux pour identifier les synergies entre les menaces et pressions et la manière dont elles donnaient lieu à des impacts. Plus concrètement, il était impératif de veiller à ce que la fixation des priorités repose sur une analyse scientifique solide.

Valeur économique des bénéfices soutenable provenant des écosystèmes méditerranéens

36. M. Henri-Luc Thibault (Directeur du CAR/PB) a présenté le rapport établi par le Plan Bleu sur la valeur économique des bénéfices soutenable provenant des écosystèmes marins méditerranéens. Il a indiqué que ce rapport avait été rédigé en premier lieu du fait que, en raison du vaste intérêt porté à la valeur esthétique et culturelle de la Méditerranée, il était rare que l'on prenne en considération sa valeur économique et que les outils manquaient pour évaluer la valeur économique des services qu'elle rendait. Pour que l'importance des services écosystémiques soit pleinement appréciée, il serait utile d'indiquer la part de PIB qu'ils représentaient. La réflexion sur cette question avait été conduite par un comité de pilotage, présidé par M. Chabason, ancien Coordonnateur du PAM, et composé de représentants de pays du Nord et du Sud de la région, de scientifiques, d'ONG et d'organisations internationales. L'exercice avait été étayé par les travaux existants, en particulier ceux menés dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies (SEEA) et il avait été centré sur le flux de bénéfices pouvant résulter de la régulation du capital naturel, plutôt que d'un inventaire de sa valeur économique globale. L'on avait donc tenté de prendre en compte ces bénéfices à leurs prix du marché, même s'il n'y avait pas de rémunération versée dans bon nombre des services rendus, comme la pêche. La base retenue pour l'évaluation de la valeur économique des bénéfices comportait donc les divers services rendus, lesquels incluaient, par exemple, le traitement des déchets et la prestation de services alimentaires et culturels liés au tourisme. Au terme de l'exercice, l'on s'était efforcé de proposer un chiffre global de la valeur économique des services rendus. Bien que ce chiffre soit incontestablement sous-évalué, il a le mérite de démontrer que les bénéfices soutenable provenant des écosystèmes représentent une valeur économique considérable et qu'ils jouent un rôle important dans les économies nationales et dans l'ensemble de la région. En outre, cet exercice avait déjà suscité un intérêt considérable au sein et en dehors de la région.

37. Au cours de l'examen du rapport, il a été rendu largement hommage à la contribution novatrice et marquante qu'il apportait à l'application de l'approche écosystémique. Il a été déclaré que l'attribution d'une valeur économique aux services rendus par les écosystèmes marins pouvait constituer un facteur déterminant pour convaincre les décideurs de la nécessité de prendre des mesures telles que la prévention de l'érosion des côtes. Les grandes difficultés inhérentes à l'exercice ont été soulignées et toute une série de questions ont été posées, notamment pour savoir si les habitats retenus étaient les mêmes que ceux mentionnés dans le rapport établi par le CAR/ASP, pourquoi le coût de dégradation n'a pas été abordé, comment le rapport contribuerait à la détermination des objectifs socio-économiques et si une évaluation des impacts socio-économiques pourrait être réalisée au niveau sous-régional. Il a été noté que, d'après l'expérience d'autres régions, une évaluation complète des facteurs socio-économique exigerait un niveau élevé de ressources.

38. M. Thibault a fait observer que différents outils avaient été utilisés pour évaluer les divers aspects de la valeur économique des services écologiques. En dépit de toute les

difficultés, notamment la révision de l'approche SEEA, et de la nature bien évidemment imparfaite du résultat final, il a formulé le souhait que le rapport constitue une contribution réelle à l'application de l'approche écosystémique.

Point 4 de l'ordre du jour: Méthodologies de définition des objectifs écologiques

39. La réunion a engagé un débat sur la méthodologie qui devrait être adoptée pour la détermination des objectifs écologiques dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique. La consultante du PAM a proposé que trois approches puissent être adoptées pour la détermination des objectifs écologiques, à savoir : se concentrer sur les questions clés, sur les zones clés ou sur une combinaison de questions et de zones. Pour faciliter le débat, le Secrétariat avait dressé une liste informelle de questions découlant du projet de Rapport d'évaluation, qui reflétait soigneusement les 11 descripteurs de la DCSMM.

40. Lors de l'examen des méthodologies de définition des objectifs écologiques, plusieurs représentants ont souligné que le Rapport d'évaluation n'ayant pas été finalisé et eu égard aux lacunes dans les données notoirement relevées dans le rapport, toute liste de questions et/ou de menaces découlant du rapport serait par définition de nature préliminaire et que bien des travaux et des ressources seraient requis pour sa finalisation. Il y avait aussi un risque de faire double emploi avec les travaux menés par nombre des pays participant, en collaboration avec d'autres parties prenantes, à l'élaboration des descripteurs de l'UE. Le processus d'élaboration des 11 descripteurs était beaucoup plus avancé que le processus du PAM en cours et les descripteurs bénéficiaient d'une large assise scientifique. Il a par ailleurs été constaté que plusieurs des questions recensées par le Secrétariat recoupaient celles exposées dans le Protocole GIZC, qui était en voie de ratification par de nombreux pays et qui était, lui aussi, beaucoup plus avancé que le processus en cours d'application de l'approche écosystémique. Il a été rappelé que bon nombre des questions émergeant du Rapport d'évaluation étaient aussi visées par d'autres instruments juridiques du PAM. Ainsi a-t-il été convenu que les 11 descripteurs de l'Union européenne seraient retenus comme base pour amorcer les travaux sur la détermination des objectifs écologiques dans le cadre de l'approche écosystémique et qu'ils seraient affinés en tenant compte d'autres aspects spécifiques à la Méditerranée, eu égard en particulier au Protocole GIZC, aux considérations socio-économiques et aux impacts cumulés.

41. Certains représentants francophones ont regretté que les traductions françaises des documents officiels n'aient été distribuées que fort peu de temps avant la réunion. Le Secrétariat s'est engagée à faire en sorte que la version française des documents de la réunion soit distribuée bien à l'avance.

Point 5 de l'ordre du jour: Modalités de renforcement des programmes de surveillance continue et d'évaluation de l'efficacité

42. Mme Tatjana Hema (Administratrice de programme au PAM) a signalé que la deuxième section du document UNEP(DEPI)/MED WG.350/4 proposait les questions qui devraient être prises en compte pour les futures activités de surveillance. Elles comprenaient la portée de la surveillance en conformité avec les objectifs écologiques, la surveillance des tendances et les interactions entre les menaces, le renforcement des synergies et la gouvernance environnementale sur la surveillance et la collecte de données compatibles.

43. Lors du débat, les représentants ont accueilli avec faveur les idées avancées pour l'élaboration d'un programme intégré de surveillance continue portant sur la pollution marine, la biodiversité et d'autres priorités telles que les considérations socio-économiques. Il a été noté que la mise en place d'un tel système exigerait l'adhésion sans réserve des pays, et notamment l'affectation du financement nécessaire, ce qui impliquait qu'une assistance

technique soit envisagée. Il conviendrait aussi de veiller soigneusement à ce que tout nouveau système soit maintenu et ajusté au programme actuel de surveillance continue, qui était le socle des connaissances présentement disponibles. Les données sur la pollution devaient être rendues plus accessibles et la surveillance correspondante devait être poursuivie. Il conviendrait de faire en sorte que la surveillance porte aussi sur les zones situées au delà des juridictions nationales, en particulier en haute mer. La décision sur la future mise en place du programme de surveillance devrait être prise par la réunion des Parties contractantes.

Évaluation de l'efficacité de la gestion

44. L'Administratrice de programme au PAM a rappelé l'obligation qu'avaient les Parties contractantes, aux termes de l'article 26 de la Convention de Barcelone, de soumettre des rapports sur le caractère effectif des mesures prises en application de ladite Convention. Les Parties contractantes avaient fait rapport sur ces mesures depuis 2003, et en 2009 un jeu de 44 indicateurs d'efficacité avait été adopté pour la première fois et à des fins d'essai en vue de faciliter le rapportage sur l'efficacité. Il était proposé, en vue d'obtenir un meilleur centrage en conformité avec les objectifs écologiques et opérationnels à être adoptés, que les priorités soient fixées parmi les actuels indicateurs d'efficacité en sélectionnant ceux qui offraient la plus grande valeur ajoutée. Un certain nombre de Parties contractantes étaient invitées à tester les indicateurs retenus dans la préparation de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre pour 2008-2009.

45. Les représentants qui ont pris la parole ont estimé que la proposition était séduisante et ont accueilli avec satisfaction la période de test prévue pour les indicateurs d'efficacité. La proposition offrait une base pour élaborer une méthodologie d'évaluation de l'efficacité après 2011 dans le contexte de l'approche écosystémique. Les procédures adoptées ailleurs, par exemple au titre de la Convention de Stockholm, indiquaient que l'efficacité ne pouvait être correctement évaluée qu'avec la participation d'experts.

Point 6 de l'ordre du jour : Critères pour la proposition d'un calendrier d'exécution par le PAM de la feuille de route de l'approche écosystémique

46. L'Administratrice de programme au PAM a rappelé que la Décision IG 17/6 des Parties contractantes énonçait tous les éléments pour l'application de l'approche écosystémique mais ne fixait pas de calendrier à respecter pour ladite application, bien que le programme de travail sur cinq ans eût fourni certaines orientations à cet égard. Le Secrétariat était d'avis qu'il s'imposait de suivre un processus assurant une forte appropriation par les parties sur la base d'une stricte approche participative. La définition des objectifs écologiques faite en temps voulu pour leur adoption par la réunion des Parties contractantes en 2011 doterait la région d'une vision et d'une base pour l'adoption des indicateurs et des valeurs cibles. La révision du programme de travail sur cinq ans devrait se fonder sur les objectifs écologiques instaurés dans le cadre de l'approche écosystémique. De plus, il fallait créer les synergies indispensables avec les autres processus régionaux et mondiaux pertinents, eu égard en particulier à la mise en œuvre de la DCSMM. Conformément à la proposition de plan de travail contenue dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.350/4, le Rapport d'évaluation finalisé serait soumis pour adoption par la réunion des Parties contractantes de 2011. Pour que cela soit possible, il serait nécessaire que les observations éventuellement soumises par les pays soient intégrées dans le rapport d'ici décembre 2010 afin qu'il puisse faire l'objet d'un examen par les pairs au niveau national. Il était entendu que le Rapport sur l'état qualitatif qui en résulterait serait le Rapport sur l'état de l'environnement pour 2011. Dans le même temps, il serait nécessaire de s'atteler aux objectifs écologiques afin que des positions claires sur ce sujet puissent se dégager d'ici mars 2011. Un certain nombre de réunions d'experts techniques devraient être

prévues pour que le processus aille de l'avant conformément au calendrier. L'Administratrice chargée du PAM a fait part de sa gratitude pour l'appui constant fourni par la Commission européenne et a précisé que le financement nécessaire était sur le point d'être assuré jusqu'à la fin de mai 2011.

47. Le représentant de la Commission européenne a rappelé les synergies créées avec le processus de mise en œuvre de la DCSMM, aux termes de laquelle les États membres étaient tenus de produire une première évaluation de l'obtention d'un bon état écologique (BEE), assorti d'objectifs et de valeurs cibles, d'ici à juillet 2012. L'objectif était de parvenir au BEE - ou de le préserver - à l'horizon 2020, conformément aux 11 descripteurs. Bien que le processus de mise en œuvre de la DCSMM fût un processus indépendant, il était entrepris parallèlement au présent processus du PAM et il importait de veiller à toutes les synergies voulues. Il a, de manière explicite, soutenu la préparation d'un projet relatif de décision pour soumission à la réunion des Parties contractantes et a encouragé le Secrétariat d'arranger l'organisation des réunions nécessaires des experts techniques désignés par les Gouvernements, à cette fin.

48. Au cours du débat, plusieurs représentants ont noté que les outils de sélection des objectifs écologiques avaient déjà été élaborés dans d'autres enceintes, en particulier au titre de la DCSMM. Il conviendrait toutefois d'accorder une plus grande importance à la sélection des objectifs écologiques en vue de déterminer le BEE. En outre, il a été relevé qu'il n'était pas nécessaire de ménager un délai d'un mois entre l'analyse des indicateurs éventuels et la sélection des indicateurs.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption des conclusions

49. La réunion a examiné un projet de conclusions à propos duquel ont été formulées certaines observations et demandes de modifications. La version finale des conclusions, telle qu'adoptée par les participants, figure à l'**annexe III** du présent rapport. Le projet de rapport de la réunion serait adressé aux participants pour examen et adoption.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

50. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 7 juillet 2010 à 17h30.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA ALBANIE	Ms Etleva Canaj Director of Environment and Forestry Agency Ministry of Environment, Forests and Water Administration Rruga "Halil Bega", nr. 23 Tirana Albania Tel: 3554 2371242 – Mob. : 355 – 68 2072317 Fax: 3554 2371243 E-mail: etlevacanaj@yahoo.com
ALGERIA ALGERIE	Mr Farid Nezzar Directeur – Secrétaire National Telbahr (Polmar) Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Rue des 4 canons Centre Alger Alger 16000 Algérie Tel: 213-21-432867 Mob.: 213 661 53 3600 Fax: 213-21-432867 / 432848 E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr
BOSNIA & HERZEGOVINA BOSNIE-HERZEGOVINE	Ms Aleksandra Tomic-Cato Expert Hydro Engineering Institute S. T Omica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina Tel/Fax: + 387 33 207 949 Email: Aleksandra.tomic.cato@heis.com.ba
CROATIA CROATIE	Ms Nada Krstulovic Senior Scientist Institute of Oceanography and Fisheries Setaliste I. Mestrvica 63 21000 Split, Croatia Tel: +385 21 408006 – Mobile: +385 99 222 4559 Fax: +385 21 358650 E-mail: krstulovic@izor.hr
CYPRUS CHYPRE	Mr Savvas Michaelides Fisheries and Marine Research Officer Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment Department of Fisheries and Marine Research 101 Vithleem St 1416 Nicosia Cyprus Tel: + 357 22 807851 Email: smichaelides@dfmr.moa.gov.cy

EUROPEAN COMMISSION COMMISSION EUROPÉENNE	Mr Michail Papadoyannakis Policy Officer Mediterranean and Black Sea Unit D2 : Marine Directorate General Environment European Commission Avenue de Beaulieu 5, office BU9 03/125 Brussels, Belgium Tel : +322 2963914 E-mail: michail.papadoyannakis@ec.europa.eu
EGYPT EGYPTE	Mr Mohamed Abdel Monem Farouk Osman General Director of the Integrated Coastal Zone management Department Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt Tel: +20-2-2 5256452 – Mobile : +202 2 010 5625212 Fax: +20-2-2 5256490 E-mail: m_f_osmann@yahoo.com, m_f_osman@hotmail.com
FRANCE FRANCE	Mlle Laurence Petitguillaume Point Focal PAM Chargée de mission Milieux Marins Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer Tour-Pascal – A 6 Place des degrés 92055 La défense cedex Paris, France Tel: +33 1 4081 7677 E-mail: laurence.petitguillaume@developpement-durable.gouv.fr Mlle Lydia Meyer Point Focal CAR/ASP Direction de l'Eau et de la Biodiversité Mission Internationale et Communautaire MEEDDM Grande Arche de La Défense 92055 Paris, France Tel : 33 1 4081 3720 E-mail: lydia.meyer@developpement-durable.gouv.fr Mr Raphael Demoulière Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer Grande Arche de La Défense 92055 Paris, France Tel: +33 140813444 Mob: +33 670057744 Raphael.Demouliere@developpement-durable.gouv.fr

<p>GREECE GRECE</p>	<p>Ms Maria Capari Marine Expert Wetlands, Coastal and Marine Ecosystems National Centre for the Environment and Sustainable Development Villa Kazouli, 1 Lambraki & Kifissias Ave. 14561 Kifissia, Athens Greece</p> <p>Tel: +30 210 8089271 – Mobile : +30 6976 433110 Fax: +30 210 8084707 E-mail: m.kapari@ekpaa.minenv.gr</p>
<p>ISRAEL ISRAEL</p>	<p>Mr Ronen Alkalay Deputy Director Marine and Coastal Environment Division Ministry of the Environment P.O.Box 811 Haifa 31007 Israel</p> <p>Tel: +972 4 8633500 Mobile: +972 50 6233057 Fax: +972 4 8633520 E-mail: ronene@sviva.gov.il</p>
<p>LEBANON LIBAN</p>	<p>Mr Manal Nader Director Institute of the Environment University of Balamand P.O. Box 100 Tripoli North Lebanon</p> <p>Tel: 06/930257, 06/930250 ext: 3925 Fax: 06/930257 Email: manal.nader@balamand.edu.lb</p>
<p>LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE</p>	<p>Mr Esmaille A. Shakman Zoology Department Alfateh University Libyan Arab Jamahiriya</p> <p>Mobile: +218 92 2761703 E-mail: shugmanism@yahoo.com</p> <p>Mr Ahmed B. Saad Mansur Environment General Authority (EGA) P.O. Box 83618 Al Gheran Tripoli Libyan Arab Jamahiriya</p> <p>Mobile Tel: +218 91 370 3833 Fax: +218 234 620247 Email: elmagori57@yahoo.com</p>

MALTA MALTE	Mr Duncan Borg Environment Protection Officer Malta Environmental and Planning Authority Floriana Malta Tel: +356 2290 7105 Mobile: +356 99459916 Fax: +356 22902295 E-mail: duncan.borg@mepa.org.mt
MONACO	M. Raphaël Simonet Direction de l'Environnement – chef de section 3, Ave de Fontvieille MC 98000 Monaco Tel. :+ 377 98 98 19 65 E-mail : rsimonet@gouv.mc
MONTENEGRO	Mr Milena Batakovic Adviser Environmental Protection Agency IV Proleterske No. 32 81000 Podgorica Montenegro Tel: + 382 20618-370 Mobile: +382 67225504 Email: milena.batakovic@epa.org. me
MOROCCO MAROC	M. Driss Nachite UFR "Science de la Mer" Université Abdelmalek Essaadi Fac. Sciences, BP 2094, L'Mhanech II 93030 Tetouan Morocco Tel: +212 0 539 974617 Fax: +212 0 539 994500 E-mail: nachited@yahoo.fr, nachite@menara.ma
SLOVENIA SLOVÉNIE	Mr Robert Kojc Ministry of the Environment and Spatial Planning Dunajska Cesta 48 Ljubljana 1000 Slovenia Tel: + 386 1 4787337, Mobile: +386 41 380700 Fax: + 386 1 4787425 E-mail: Robert.Kojc@gov.si

SPAIN ESPAGNE	<p>Mr Victor Escobar Technical Advisor Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28071 Madrid, Spain</p> <p>Tel: +34 91 5976038 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: vaescobar@mma.es</p> <p>Mr Jorge Alonso Senior Expert Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28071 Madrid, Spain</p> <p>Tel: +34 91 5975566 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: jarodriguez@mma.es</p>
SYRIAN ARAB REPUBLIC RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	<p>Mr Khaldoon Mourad Environmental Engineer Ministry of State for Environmental Affairs P.O. Box 3773 Damascus Syrian Arab Republic</p> <p>Tel: + 963 11 2141509 Mobile: +963 955 436841, +46 708 909219 Fax: + 963 11 2140761 E-mail: khaldoonmourad@yahoo.com</p>
TUNISIA TUNISIE	<p>Mme Afifa Sfayhi Directrice à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral 2, rue Mohamed Rachid Ridha - Belvédère Tunis 1002 Tunisie</p> <p>Tel : + 216 71 845 135 Direct Tel : + 216 71 840 177 SD Fax : + 216 71 848 660 E-mail : afifa.sfayhi@apal.nat.tn</p>

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Baran Gormez

Expert
Foreign Affairs and EU Department
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Caddesi No. 14/E
Bestepe/Ankara 06560
Turkey

Tel: +90 312 2075384

Fax: +90 312 2075454

Mobile : 90 532 5789583

E-mail: barangormez@gmail.com, bgormez@cob.gov.tr

Mr Adem Agir

Engineer
General Directorate of Nature Protection and National Parks
Ministry of Environment and Forestry
Sogutozu Caddesi No. 14/E
Bestepe/Ankara
Turkey

Tel: +90 312 2075896

Fax: +90 312 207 5959

E-mail: agiradem@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)</p>	<p>Ms Jacqueline Alder Coordinator Marine and Coastal Ecosystem Branch UNEP/DEPI Nairobi Kenya Tel: 254 20 E-mail: jacqueline.alder@unep.org</p> <p>Ms Maria Luisa Silva Mejias Officer-in-Charge/Deputy Coordinator Tel: +30-210-7273126 E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel: +30-210-7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p> <p>Mr Michael Angelidis Programme Officer Tel: +30-210-7273132 E-mail: angelidis@unepmap.gr</p> <p>Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens Greece Tel switchboard: 30-210-7273100 Fax: 30-210-7253196-7 http://www.unepmap.gr</p> <p>Ms Tundi Spring Agardy Consultant 26 Van Nuys Rd Colrain MA 01340 USA Tel: 240.505.9105 E-mail : tundiagardy@earthlink.net</p>
---	--

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)	Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Malta Tel: +356 21 337296-8 Fax: +356 21 339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)	Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	Mr Marko Prem Director a.i. Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	Mr Abderrahmen Gannoun Director E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org Mr Daniel Cebrian Programme Officer E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org Mr Chedly Rais Consultant E-mail: chedly.rais@okianos.org Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel: +216 71 206649, 216 71 206 851, 216 71 206485 Fax: +216 71 206490

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	<p>Ms Virginia Alzina Director CP/RAC C/Dr. Roux, 80 08017 Barcelona, Spain</p> <p>Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p> <p>Mr Frederic Gallo Sound Chemical Management Programme CP/RAC C/Dr. Roux, 80 08017 Barcelona, Spain</p> <p>Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: fgallo@cprac.org</p>
INFO/RAC	<p>Mr Claudio Maricchiolo Head ISPRA - INFO/RAC V. Vitaliano Brancati 48 Rome 00144 Italy</p> <p>Tel: +39 0650072177 E-mail: claudio.maricchiolo@isprambiente.it</p> <p>Mr Nico Bonora Expert ISPRA – INFO/RAC Via Vitaliano Brancati, 48 Rome 00144 Italy</p> <p>Tel: +39 06 5007 2465 Email: nico.bonora@isprambiente.it</p>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES
AND OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES (IUCN - THE WORLD CONSERVATION UNION) UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)</p>	<p>Mr Alain Jeudy de Grissac Marine Conservation Programme Manager UICN-Centro de Cooperación del Mediterráneo C/Marie Curie nº 22 29590 Campanillas Málaga Spain</p> <p>Tel. +34 952 028430 ext. 304 Mob: +34 693813972 Fax +34 952 028145 Email: Alain.jeudy@iucn.org Website: www.iuch.org/mediterranean</p>
<p>EUROPEAN COMMISSION JOINT RESEARCH CENTRE</p>	<p>Ms Henna Piha Rural, Water and Ecosystem Resources Unit Institute for Environment and Sustainability (IES) JRC – European Commission Via E. Fermi 2749 I-21027 Ispra (VA) Italy</p> <p>Tel : +39 0332 786247, Mobile +39 34 585 42819 Fax : +39 0332 786351 E-mail: henna.piha@jrc.ec.europa.eu</p>

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)	Ms. Thomais Vlachogianni Programme Officer MIO-ECSDE 12 Kyrristou Street 10556 Athens Greece Tel: +30 210 3247490, Mob: +306976776132 E-mail: vlachogianni@mio-ecsde.org
WWF	Ms Gemma Quilez-Badia Fisheries Officer WWF C-Canuda 37 08002 Barcelona Spain Tel: +34 93 3056252 Mob: +34 654925314 E-mail: gquilez@atw-wwf.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1^{ère} JOURNÉE: MARDI 6 JUILLET 2010

- | | | |
|-------------|----|--|
| 8h30 – 9h | | Accueil et inscription des participants |
| 9h – 9h30 | 1. | Ouverture de la réunion |
| 9h30 – 9h45 | 2. | Organisation de la réunion et adoption de l'ordre du jour |
| 9h45 – 18h | 3. | Examen du Rapport d'Évaluation |

2^{ème} JOURNÉE: MERCREDI 7 JUILLET 2010

- | | | |
|-------------|----|--|
| 9h – 11h | 4. | Méthodologies de définition des objectifs écologiques |
| 11h – 13h | 5. | Modalités de renforcement des programmes de surveillance continue et d'évaluation de l'efficacité |
| 15h – 17h | 6. | Critères de proposition d'un calendrier d'application par le PAM de la feuille de route de l'approche écosystémique |
| 17h – 18h30 | 7. | Adoption des conclusions |
| 18h30 | 8. | Clôture de la réunion |

Note:

Pauses café: 10h30-10h50 et 16h30-16h50

Pauses déjeuner: 13h-14h30

ANNEXE III

CONCLUSIONS

La deuxième réunion d'experts techniques sur l'approche écosystémique, qui s'est tenue les 6 et 7 juillet 2010, reconnaissant le travail effectué par l'Unité de coordination, le MED POL, le CAR/ASP et le Plan Bleu pour la présentation en temps voulu des versions consolidées des rapports sous-régionaux sectoriels et du rapport d'évaluation intégrée, a convenu d'un certain nombre de conclusions comme suit.

1. Rapport d'évaluation

a. Contenu

1. Le rapport d'évaluation intégrée devra contenir quatre chapitres sous régionaux de l'évaluation intégrée et un chapitre d'évaluation à l'échelle méditerranéenne sur les points communs aux quatre sous régions. Chaque chapitre devra comprendre des conclusions et recenser les lacunes dans les informations.
2. Les chapitres sous-régionaux de l'évaluation intégrée devront suivre la table des matières convenue lors de/à l'issue de la réunion des experts désignés par les gouvernements de juillet 2008. La réunion a souligné la nécessité d'inclure, dans la mesure du possible, des informations sur les pressions exercées sur les zones côtières, y compris en particulier les paramètres physiques et les activités maritimes qui ne sont pas encore abordés dans la version actuelle du rapport d'évaluation.
3. En vue d'assurer une cohérence et une logique entre les quatre chapitres sous-régionaux, tous les éléments de la table des matières devront être insérés dans chacun des chapitres, indépendamment de la disponibilité de données ou informations.
4. Les lacunes spécifiques dans les données et informations devront être mises en évidence afin d'indiquer les domaines où ces lacunes existent et comment y remédier.
5. Le chapitre sur l'évaluation à l'échelle méditerranéenne devra être rédigé en conformité avec les éléments indiqués à l'annexe I des présentes conclusions.
6. Les rapports sous-régionaux sectoriels devront faire l'objet d'une élaboration plus poussée de la part des composantes respectives du PAM en vue de préparer un rapport sur l'état qualitatif qui sera soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes en tant que Rapport sur l'état de l'environnement de la Méditerranée.

b. Processus

1. Les pays concernés s'engagent à communiquer des observations sur le projet de Rapport d'évaluation et des informations supplémentaires avant le 30 Septembre 2010, afin de permettre au Secrétariat d'inclure ces informations, le cas échéant, dans les rapports sous-régionaux sectoriels et dans les chapitres sous-régionaux du rapport d'évaluation intégrée.
2. La version révisée du rapport d'évaluation intégrée devra être envoyée par l'Unité de coordination d'ici la fin octobre 2010 pour examen par les pays, y compris, le cas échéant, un examen scientifique interne par les pairs, dont l'information en retour devra être soumise au Secrétariat au plus tard avant le 15 décembre 2010.
3. Sous réserve des ressources disponibles, la version finale du rapport fera l'objet d'un examen scientifique par les pairs dans le cadre d'un processus dont les modalités seront déterminées par le Bureau des Parties contractantes. Le rapport final devra être distribué en avril 2011 pour examen et finalisation par la réunion des experts régionaux prévue en mai 2011 afin de le transmettre à la réunion des Points focaux du PAM prévue en 2011.

2. Objectifs écologiques

Les 11 descripteurs de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'Union européenne devront être utilisés comme base pour l'élaboration des objectifs écologiques en Méditerranée, en tenant également compte des nouvelles questions émergeant du rapport d'évaluation intégrée finalisé, des aspects socio-économiques, de la GIZC et des effets cumulatifs qui seront examinés lors de la prochaine réunion d'experts techniques sur l'approche écosystémique.

3. Surveillance

Le PAM devra élaborer un programme intégré de surveillance conforme à l'approche écosystémique.

4. Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion

Le Secrétariat devra élaborer une méthodologie basée sur les approches internationales pertinentes afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique.

5. Calendrier de mise en œuvre de la décision IG 17/5 sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique

Le Secrétariat devra élaborer un projet de décision sur le calendrier de la mise en œuvre de la décision IG 17/5 sur l'application par le PAM de l'approche écosystémique pour examen lors de la prochaine réunion régionale d'experts.

Le projet de décision devra porter sur les étapes restantes de la feuille de route, y compris un programme de surveillance intégrée de l'environnement.

6. Plan de travail 2010-2011 pour l'approche écosystémique

La réunion a adopté le Plan de travail 2010-2011 pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique, tel qu'il figure à l'annexe II des présentes conclusions.

Annexes

Annexe I. Table des matières de la partie III du rapport d'évaluation intégrée

III. Points communs: évaluation à l'échelle méditerranéenne

1. Introduction: la valeur d'une perspective à l'échelle régionale sur l'état de l'écosystème
2. Brève description des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques
3. Description des services rendus par les écosystèmes et estimation de leurs valeurs
4. Pressions et impacts
5. Facteurs de changement
6. Impacts cumulatifs et simultanés
7. Conclusions et analyse des manques d'informations sur les pressions et impacts

Annexe II – Calendrier de travail 2010-2011 pour l’approche écosystémique

	Juillet-Décembre 2010						Janvier-Mars 2011			Avril-Juillet 2011				Septembre-Novembre 2011		
	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvie r	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sep.	Octo.	Nov.
1. Rapport de l'évaluation intégrée																
1.1 Cartographie / finalisation du SIG																
1.2 Commentaires par les Parties Contractantes (PC) sur les rapports sectoriels et les rapports sous régionaux de l'évaluation intégrée																
1.3 Intégration des informations disponibles auprès des organisations régionales et des commentaires des PC dans les rapports sectoriels et les rapports sous régionaux de l'évaluation intégrée																
1.4 Commentaires par les PC sur la base d'un examen par les pairs des PC																
1.5 Intégration des commentaires des PC dans les rapports sectoriels et les rapports sous régionaux de l'évaluation intégrée																
1.6 Poursuite de l'élaboration des rapports sectoriels sous-régionaux dans le QSR																
2. Objectifs écologiques (OE)																
2.1 Sélection d'OE pour la détermination du bon état écologique (BEE)																
3. Objectifs opérationnels																
3.1 Analyse des indicateurs possibles et sélection de ces derniers pour définir le BEE																
3.2 Première discussion des valeurs cibles pour les indicateurs choisis afin de définir le BEE																
3.3 Définition du BEE par la définition des indicateurs et des OE et leurs seuils, lorsque c'est approprié ¹																
4. Projet de décision sur la suite du calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l’approche écosystémique (décision IG 17/5)																
5. Réunions intergouvernementales																

¹ Si les données sont disponibles.

² Si nécessaire, les réunions (techniques ou des experts désignés par les gouvernements) à déterminer suivant le progrès des travaux et en vue d'avoir les documents prêts pour la réunion des Parties contractantes